



L'Appariteur

- Brèves du Conseil & Autres Informations Communales -

COMMUNE de FRÉDÉRIC - FONTAINE / ZACLY MULTIMEDIA - NUMÉRO 53 - Lundi 26 Février 2024.

☎ 03.84.63.10.41 - Site : www.frederic-fontaine.fr - Mail : frederic-fontaine.mairie@wanadoo.fr

⇒ Réunion du CONSEIL MUNICIPAL - Lundi 26 Février 2024 (20 h) :

Membres présents : SCHIESSEL Vincent (maire), CHIPEAUX Bernadette (1^{er} adjoint), PERRIN Jean-Pierre (2^{ème} adjoint), BREGER Valérie (secrétaire de séance), CHERRIER Thierry, ERNESTI Ghislaine, MASMEJEAN Grégory, TOURNIER Roland.

Absent(e) : MATOSEVIC Armelle.

* Comptes administratifs et comptes de gestion 2023 :

Commune : Après s'être fait présenter les comptes de l'exercice 2023 et après délibération, le Conseil accepte le compte de gestion et le compte administratif 2023. Le Maire n'a pas pris part au vote.

Excédent fonctionnement : 75 042,61 €. Déficit investissement : - 510,56 €. Reste à réaliser : 2 350 €.

Assainissement : Après s'être fait présenter les comptes de l'exercice 2023, le Conseil accepte le compte de gestion et le compte administratif 2023. Le Maire n'a pas pris part au vote.

Excédent de fonctionnement : 3 012,75 €. Déficit d'investissement : - 38 737,62 €.

* Affectation des résultats 2023 :

Commune : Report en fonctionnement : 72 182,05 €.

Affectation au 1068 : 2 860,56 €. Report en investissement : - 510,56 €.

Assainissement : Report en fonctionnement : 0 €.

Affectation au 1068 : 3 012,75 €. Report en investissement : - 38 737,62 €.

*** Admission non-valeur BP commune 2024 :** Le Maire informe le Conseil que 53,19 € restent dus

par les redevables et concernant la redevance « assainissement ». Ces sommes sont demeurées non

recouvrables malgré les actions du SCG. Le Conseil décide de leur admission en non-valeur.

*** Subventions 2024 :** Après en avoir délibéré le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

ACCA : 380 €, ZACLY MULTIMEDIA : 355 €, CYNO 25-70 : 200 €, DIVERS (sorties pédagogiques) : 300 €

avec forfait pour 1 jour : 20 € et forfait pour 5 jours : 50 €. Reconduction des « Cartes Jeunes ».

*** Taux d'imposition 2024 :** Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taux pour l'année 2024 comme suit : Taxe d'habitation résidences secondaires : 9 % - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,79 % - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 83 %. Taux inchangés.

*** Prime pouvoir d'achat :** Le Maire propose au Conseil d'instituer une prime de pouvoir d'achat

exceptionnelle pour les deux agents de la Fonction Publique Territoriale concernés. : La prime sera versée

en une seule fois aux agents (mars). Le Conseil vote pour à l'unanimité.

*** Validation divers devis Budget Primitif 2024 :** Dans le cadre de la préparation du Budget Primitif, le Maire expose au Conseil Municipal les projets de travaux suivants :

* Reprofilage en bicouche du chemin des Etangs et de la route d'Etobon ;

* Aménagement des allées du cimetière ;

* Mise en place d'un fourneau à pellets dans un logement communal + cabine de douche (Ecole) ;

* Réfection façade logements communaux rue du Temple ;

* Rénovation du sol de la mairie (ancien carrelage).

* **Travaux forestiers 2024** : Le Maire propose au Conseil de valider le devis « travaux » de l'O.N.F : DESIGNATION DE L'OPÉRATION : Travaux Forestiers 2024 (maintenance de cloisonnements et dégagements). ENTREPRISE : O.N.F. MONTANT : 5 676 € HT. Le Conseil décide de valider ce devis.

* **Abonnement collecte eaux usées** : Suite au rapport de qualité du portail de l'Observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement transmis au Maire, il est demandé de mettre en place un abonnement de collecte et le traitement des eaux usées pour 2024. Soit un forfait de 40 € pour l'année par foyer ; à savoir 20 € par semestre.

* **Informations diverses :**

* Le passage à **l'heure d'été** aura lieu le dimanche 31 mars 2024.

* Courrier de remerciements de la famille GEYER suite la location de la salle des associations.

* Courrier de demande de subvention pour un voyage scolaire en mai 2024 (Eline JOLY).

* **Nuisances sonores** : Particuliers : **du Lundi au Vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30. Le Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Les Dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.**

1

SMICTOM : JOURS de COLLECTE.

DÉCHETS MÉNAGERS (bac gris) : les mardis des semaines B (paires) : 5 mars, 19 mars, 2 avril, 16 avril, 30 avril, 14 mai, 28 mai, 11 juin, 25 juin, 9 juillet, 23 juillet, 6 août, 20 août, 3 septembre, 17 septembre, 1^{er} octobre, 15 octobre, 29 octobre, 12 novembre, 26 novembre, 10 décembre, 24 décembre.

DÉCHETS RECYCLÉS (sacs jaunes) : les lundis des semaines A (impaires) : 11 mars, 25 mars, 8 avril, 22 avril, 6 mai, 20 mai, 3 juin, 17 juin, 1^{er} juillet, 15 juillet, 29 juillet 12 août, 26 août, 9 septembre, 23 septembre, 7 octobre, 21 octobre, 4 novembre, 18 novembre, 2 décembre, 16 décembre, 30 décembre.

ATTENTION : À compter du 1^{er} mars prochain, la dotation de sacs jaunes et de sacs kraft se fera en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat. 2 rouleaux des sacs jaunes et 50 sacs kraft seront attribués par personne et par an. Les dotations supplémentaires seront payantes et retirables uniquement au SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne.

⇒ **ÉTAT CIVIL** : Décès de Madame **Andrée NARDIN**, le mardi 19 décembre 2023 à l'âge de 76 ans. La Municipalité présente ses sincères condoléances à toute la famille.

⇒ **CULTE PROTESTANT** : Le prochain culte célébré au temple du village aura lieu le **dimanche 7 Avril 2024 à 10 heures 30.**

Bonjour à toutes et à tous.

Malgré un contexte international troublé, marqué par des conflits persistants, malgré les événements climatiques et naturels improbables, comme les inondations dans certaines régions, qui fragilisent la vie de nombreuses familles, malgré les fluctuations des coûts de l'énergie et la diminution du pouvoir d'achat, notre commune conserve une bonne qualité de vie et la municipalité continue son engagement pour le bien être de tous et le respect de notre environnement.

Pour terminer sur cette qualité de vie et sur la protection de notre environnement, je voudrais rappeler la reconnaissance du bien vivre dans notre commune avec le label "Village fleuri 3 fleurs, il témoigne d'une priorité à réaliser quotidiennement, en entretenant, en fleurissant ou en décorant les abords de vos maisons contribuant également à l'embellissement de notre village.

L'avenir dépend de ce que nous faisons aujourd'hui.

Alors en 2024 continuons de construire ensemble notre avenir en faisant aboutir nos projets.

Cordialement, Vincent Schiessel

